
L'INSTITUT DU THERMALISME¹, SES MISSIONS, SES MOYENS, SES PROJETS EN COURS.

Cang NGuyen Ba

Université Victor Segalen Bordeaux II

L'Institut du thermalisme de l'Université Victor Segalen Bordeaux II a été créé le 18 mai 2000 par décret ministériel, sous le régime de l'article 33 , Loi Savary.

Cette 13^{ème} composante de l'Université Victor Segalen Bordeaux II est délocalisée à Dax dans les Landes (1^{ère} ville thermale et 1^{er} département thermal français).

Le conseil d'administration se compose de 24 membres et se répartit de façon équitable entre les universitaires et les professionnels :

Université

- 4 professeurs et assimilés
- 4 maîtres de conférences et assimilés
- 2 étudiants ou stagiaires de la formation continue
- 2 personnels administratifs

Professionnels

3 au titre des collectivités territoriales, avec :
le Conseil régional d'Aquitaine,
le Conseil général des Landes,
la Mairie de Dax

6 au titre des activités économiques et sociales avec :
le Syndicat autonome du thermalisme français,
le Syndicat national des établissements thermaux,
l'Union nationale des établissements thermaux,
la Fédération thermale et climatique française,
la Fédération nationale des médecins thermaux,
le Centre hospitalier universitaire de Bordeaux.

2 au titre des associations scientifiques et culturelles, des grands services publics avec :
le Centre international de recherche et d'enseignement en thermalisme
la Société française d'hydrologie et de climatologie médicales

¹ 8 rue Sainte Ursule 40100 DAX Tel : 05.58.56.19.42 / Fax :05.58.56.89.98

Courriel : institut.thermalisme@u-bordeaux2.fr Site Internet : www.u-bordeaux2.fr/thermalisme/

le dernier siège concerne celui du président de l'Institut du thermalisme (personnalité extérieure)

Les missions de l'Institut sont celles d'une Unité de Formation et de Recherche (U.F.R.) classique avec la formation, la recherche et la documentation.

SUR LE PLAN DE LA FORMATION, l'Institut en propose actuellement deux :

- une formation de référence représentée par une licence professionnelle “ *Technologies et Gestion des Eaux de Santé* ” dont l'objectif essentiel est de spécialiser des techniciens sur les problèmes des réseaux d'eaux dans les divers types d'établissements de santé,
- un Diplôme d'université “ *Pratique des Soins en Hydrothérapie* ” destiné à former les agents compétents dans les prestations de l'hydrothérapie.

Dans un souci d'harmonisation des formations à l'échelle européenne et afin de mettre en place le système 3/5/8 correspondant respectivement au niveau licence (bac+3), mastère (bac+5) et doctorat (bac+8), l'Institut du thermalisme travaille à l'élaboration d'une filière de formation complète aux métiers de l'eau et de la santé.

Ainsi, le Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) Eau-Santé-Environnement deviendra un mastère professionnel (bac+5).

Quant à la Capacité d'hydrologie et de climatologie médicales, dispensée dans 7 universités de médecine françaises dont l'université Victor Segalen Bordeaux II, l'implication de l'Institut du thermalisme se renforcera dans les prochaines années.

SUR LE PLAN DE LA RECHERCHE, plusieurs axes de travaux sont en cours :

- un observatoire de santé en milieu thermal,
- un observatoire économique en milieu thermal.

Ces deux observatoires reposent sur des enquêtes épidémiologiques et économiques valables et des critères scientifiques où l'Institut de santé publique, d'épidémiologie et de développement (I.S.P.E.D.) tient un rôle prépondérant.

La recherche appliquée consiste notamment à étudier la ou les désinfections des équipements thermaux, les différents types de désinfectants des piscines de mobilisation et de marche, la mise au point des techniques de soins, l'amélioration de la gestion de l'eau thermale, la maîtrise des légionelles et autres germes opportunistes dans les réseaux d'eau thermale, les réponses techniques aux exploitants thermaux.

La recherche fondamentale est basée sur des essais in vitro de l'eau thermale sur des cultures cellulaires, sur le passage transcutané des éléments minéraux et la recherche des éléments traces, sur la recherche physico-chimique et microbiologique, enfin sur l'écologie bactérienne et le biofilm.

La recherche clinique débute avec 2 études en émergence relatives à deux indications principales du thermalisme, la rhumatologie et la phlébologie :

- l'une concerne *la crénothérapie versus traitement physique dans la lombalgie chro-*

nique, proposée par le Professeur Bernard Bannwarth,
- l'autre vise une *évaluation du traitement thermal dans l'insuffisance veineuse chronique des membres inférieurs* proposée par le Professeur Jean-Claude Baste.

Des études similaires concerneront ultérieurement les dix autres indications thérapeutiques du thermalisme.

L'ensemble de ces travaux de recherche impliquera nécessairement des partenaires tant institutionnels tels que la Direction générale de la santé (DGS), la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation de la santé (ANAES), les Conseils régionaux, les Conseils généraux, ..., que les syndicats professionnels, les sociétés savantes, les médecins, les para-médicaux, ...

SUR LE PLAN DE LA DOCUMENTATION, les nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC), permettront de développer un espace multimédia et documentaire visant à recenser, organiser et diffuser toutes les informations réglementaires, scientifiques et techniques.

L'Institut du thermalisme va se doter pour la rentrée universitaire 2003 de nouvelles installations. Ces nouveaux locaux mettront à disposition :

un pôle recherche, sur 1000 m², qui comprendra un plateau technique expérimental d'une surface de 600 m² comprenant une zone réseau, une zone soins individuels et une zone piscine ;

Un laboratoire des techniques médicales, des laboratoires de microbiologie, de physico-chimie, d'appareillages en technologies avancées viendront compléter ce pôle de recherche.

L'ensemble de ces installations sera mis à disposition des professionnels, des universitaires et autres pour la réalisation de diverses expérimentations. L'Institut du thermalisme se positionne alors comme maître d'œuvre ou maître d'ouvrage selon le contenu et les objectifs du projet.

un pôle enseignement (400 m²) et le pôle documentation (300 m²) compléteront cette structure universitaire.

Cette construction bénéficie de divers financements : État, Région Aquitaine, Conseil général des Landes, pour un budget total de 3 millions d'euros.

Sur une surface totale de 2000 m² pouvant accueillir jusqu'à 500 étudiants encadrés par 20 collaborateurs sur le site (chercheurs, enseignants, administratifs, techniciens, ...) l'Institut du thermalisme prévoit de développer une filière de formation aux métiers de l'eau et de la santé, incluant notamment la formation ouverte à distance (F.O.A.D. avec réalisation et diffusion de CD-rom, offre de formations en ligne, visio-conférence), de valoriser la thérapeutique thermale et enfin de diffuser à l'échelle nationale et internationale l'information scientifique et technique.

Discussion commune aux deux interventions précédentes

M Engel

Avez-vous basé votre travail sur les conclusions de la Cour des comptes de 1995 ou le rapport Bonrepaux, qui disait qu'il valait mieux se restreindre à quatre soins en rhumatologie ou six soins en voies respiratoires ?

R Viale

Pour les quatre soins il y avait déjà eu une discussion entre les syndicats et les caisses. Nous avons fait faire des études par la Direction de la concurrence et des fraudes sur l'ensemble des stations qui confirment ces pratiques. Si l'on a mis les six soins en ORL en particulier, dont ne voulait pas la CNAMTS, c'était pour essayer de hiérarchiser les soins dans les stations.

M Engel

A propos de la nouvelle convention qui va probablement remplacer celle de 1997, ne pensez-vous pas que le tour de table devrait comporter à côté des partenaires traditionnels, caisses d'assurance et syndicats d'exploitants thermaux, trois autres personnes : les patients, les médecins thermaux prescripteurs et un représentant de l'autorité publique, pour que s'expriment d'autres points de vue que celui de l'intérêt économique à court terme ?

R Viale

Les pouvoirs publics ont confié aux partenaires sociaux, caisses et syndicats thermaux, l'élaboration des forfaits et des tarifs, ce n'était pas à l'Etat de le faire. Les caisses représentent les assurés sociaux donc les patients y sont *ipso facto*. Les médecins n'ont qu'un rôle consultatif.

R Fabry

Où en est le travail sur l'évaluation clinique des techniques en hydrothérapie banale versus eau minérale initié par B Bannwarth ?

C Nguyen Ba

Le travail n'a pas encore commencé sur le plan pratique. Mais pour éviter les critiques ultérieures de nos travaux, nous avons pris conseil auprès d'institutions comme l'INSERM afin d'avoir un aval crédible. Ce travail est donc retardé mais pas supprimé.

O Dubois

Un protocole de recherche en psychiatrie est en cours à Saujon. Est-ce que l'Institut peut nous financer ou nous aider puisqu'il a un rôle d'intermédiaire, de relais avec le ministère...?

C Nguyen Ba

Le financement des travaux de recherche est local. Prenons l'exemple du financement des deux programmes en cours sur les lombalgies et l'insuffisance veineuse chronique. Le budget se répartit de la façon suivante : Conseil régional d'Aquitaine, 55% soit 500 KF sur 3 ans ; Conseil général des Landes 20% ; environ 20% pour les syndicats professionnels qui coopèrent à ce type de protocole et travaux ; environ 10% pour les universités représentant les postes d'ingénieurs de recherche, de maîtres de conférences..., les

locaux. Saujon appartient au département des Charentes-Maritimes, dépendant de la Région Poitou-Charentes, région qui a le plus progressé par le nombre de curistes sur 5 ans. Il faut s'adresser à la Région qui a un budget prévu à cet effet. Il suffit de monter un protocole et de le leur soumettre.

O Dubois

Que pensez-vous de la reconnaissance au niveau de l'ANAES, en matière de protocole ou en fin d'études ?

C Nguyen Ba

Les protocoles sont faits suivant les conseils de l'ANAES. Notre espoir est d'instituer un partenariat avec l'ANAES et de l'impliquer dans nos études.

XXX

Qu'advient-il de l'Institut National d'hydrologie ? Ton Institut est-il construit sur ses cendres ?

C Nguyen Ba

Je pense que tu veux parler de l'Institut de climatologie d'Ile-de-France de Paris, qui possède dans ses murs trois laboratoires qui travaillent depuis des années dans le domaine de l'eau, mais pas du tout dans le domaine de l'eau de santé.

Je crois que sur le plan juridique, cela a été résolu, à savoir que ces trois laboratoires intègrent une université (Paris VI je crois) ; le titre " l'Institut de climatologie de Paris " est toujours d'actualité, le problème actuellement étant de justifier la renaissance de cet Institut avec un dossier bien ficelé, comme on dit. Je souhaite que dans les années à venir il existe plusieurs instituts du thermalisme ou de l'eau, en Auvergne, en Rhône-Alpes, en Midi-Pyrénées, en Languedoc-Roussillon, gérés par des facultés de médecine.

Mais il faut de l'argent, il faut des crédits.

L'Etat ne nous fournit pas beaucoup de postes et le thermalisme vit actuellement des moments financiers très difficiles.

L'espoir est de justifier l'utilité de l'institut auprès de l'État et des professionnels. À partir de là, il va de soi que petit à petit, il y aura un institut du thermalisme en Auvergne, à Grenoble, Lyon, Nancy....

Pr Baguet

Je voudrais intervenir sur ce qui a été dit sur les relations que l'on peut avoir quand on propose des protocoles à l'ANAES ou même aux caisses : elles nous écoutent poliment et ne donnent pas réellement d'avis. Un protocole soumis il y a 18 mois est resté sans réponse.